



cerfa
N° 11543*03

Ministère du travail, de l'emploi et de la santé

RECEPISSE DE DECLARATION

☐ D'OUVERTURE ☒ DE MUTATION ☐ DE TRANSLATION (1)

DEPARTEMENT : HAUTS DE SEINE

ARRONDISSEMENT :

COMMUNE : COLOMBES

☒ **D'UN DEBIT DE BOISSONS A CONSOMMER SUR PLACE**

☐ **D'UN RESTAURANT**

☐ **D'UN DEBIT DE BOISSONS A EMPORTER**

(Art. L. 3332-3, L. 3332-4, L. 3332-4-1 du code de la santé publique)

Le présent récépissé ne comporte garantie ni du droit d'exploiter un débit, ni de la validité du titre de propriétaire ou de gérant invoqué par le déclarant ni de l'exactitude des déclarations susmentionnées

Concernant (1) :

Le débit de boissons à consommer sur place de ☐ 2^{ème} ☐ 3^{ème} ☒ 4^{ème} catégorie

Le restaurant titulaire de la ☐ petite licence restaurant ☐ licence restaurant

Le débit de boissons à emporter titulaire de la ☐ petite licence à emporter ☐ licence à emporter

SIS : 1/3 bis rue Victor Hugo

CODE POSTAL : 92700 COLOMBES

RAISON SOCIALE : SARL MAX

N° D'IMMATRICULATION (2) : 538 202 896

PROPRIETAIRE DU FONDS : Monsieur et Madame SIVADIER

PROFESSION :

DOMICILE : 10 place de la Porte Champerret

CODE POSTAL : 75017 - PARIS

DATE DE LA PRECEDENTE DECLARATION : 28 avril 2008

NOM DE L'EXPLOITANT : SEHRANE

PRENOM (3) : Ouahmed

NE(E) LE : 29 Octobre 1983

A : MEKLA (ALGERIE)

DEPARTEMENT : 99

NATIONALITE : Française

DOMICILE : 27 boulevard Voltaire

CODE POSTAL : 75011 PARIS

☒ Permis d'exploitation

☐ permis de vente de boissons alcooliques la nuit

obtenu le ⁽¹⁾⁽⁴⁾: 17 novembre 2011

Agissant en qualité de

☐ propriétaire

☒ gérant ⁽¹⁾

S'est présenté à nous ce jour déclarant vouloir effectuer ⁽¹⁾

☐ **L'OUVERTURE**

Ouvrir le débit de boissons susvisé à partir du 16 Mars 2012

☒ **LA MUTATION**

Exploiter à partir du **16 mars 2012** le débit de boissons susvisé.

Ce débit était précédemment tenu par ⁽³⁾ **Monsieur VETESSE Tonino.**

en qualité de ☐ propriétaire ☒ gérant.

☐ **LA TRANSLATION**

Transférer à partir du le débit de boissons précédemment installé à code postal

Il (elle) a certifié :

- 1° - ne pas être justiciable des articles L. 3336-1, L.3336-2, L. 3336-3 du code de la santé publique ;
- 2° - que le débit en question répond aux dispositions législatives et réglementaires relatives aux zones protégées.

De laquelle déclaration, le présent récépissé est délivré conformément à la loi.

Fait à COLOMBES, le 01 Mars 2012

Timbre de la commune :

Le Maire,

Signature du titulaire,

Philippe SARRE



(1) cocher la case utile (2) Eventuellement (3) Nom et prénom en capitales (pour les femmes mariées, indiquer le nom de jeune fille) (4) Pour les débits de boissons à consommer sur place, les restaurants et les débits de boissons à emporter qui vendent des boissons alcooliques la nuit.

Exemplaires :

- ☐ TITULAIRE DE LA LICENCE
- ☒ MAIRIE DE COLOMBES
- ☐ PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE PREFET

Copie :

- ☐ POLICE NATIONALE
- ☐ POLICE MUNICIPALE